Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20261029-CM_29_10_26_014-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 29 octobre 2026

Date de la convocation : 23 octobre 2026
Date d'affichage : 4 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Marine MALARGÉ - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laëtitia CORNILY- Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE (19h20) Guillaume LE COQÛ (19h10) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH - Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle - Stéphanie MORVAN
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 29-10-26-014
Annule et remplace la délibération 24-09-26-008

Objet de la délibération : Modification de la date de prise d'effet du bail professionnel de l'orthoptiste Mme Marianne GIROD

Monsieur rappelé que, par délibération n° 24-09-26-008 en date du 24 septembre 2026, le conseil municipal a autorisé le maire à signer un bail professionnel avec Mme Marianne GIROD, dans le cadre de son installation en qualité d'orthoptiste au sein du CMC.
Le bail initialement prévu devait prendre effet au 1er décembre 2026.
Toutefois, afin de permettre la mise en place du contrat d'assurance couvrant le local, il convient d'avancer la date de prise d'effet du bail au 16 novembre 2026.
Il est donc proposé au conseil municipal de modifier la date de début du bail et d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant.
Décision : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- approuve la modification de la date de prise d'effet du bail professionnel de Mme Marianne GIROD, désormais fixée au 16 novembre 2026, au lieu du 1er décembre 2026 ;
- maintient le montant du loyer mensuel à 432,40 €, charges d'eau et d'électricité comprises ;
- autorise le Maire à signer le bail professionnel ainsi modifié auprès de l'étude notariale ROLLAND/DEREL de Châtelaudren-Plouagat, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO